



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
10 DECEMBRE 2025

Le dix décembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le quatre décembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Sylvie PORRY à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Dominique MEYER, François BERGA à Jean-Michel CARRETERO, Hélène ALLIETTA à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-099	<b>Subventions</b>  Rénovation de la toiture et isolation intérieure de l'Espace Beaudoux – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des Travaux de proximité (TP)
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambesc, d'une superficie de 864 m<sup>2</sup>, situé au 28 route de Caïx, accueille principalement l'école municipale de musique, ainsi que des associations.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025  
Reçu en préfecture le 16/12/2025  
Publié le 16/12/2025  
Réf. : 013-211300504-20251210-DB\_2025\_099-DE

Construit en 1907, il a fait l'objet d'une extension en 1997. En 2022, une partie de ce lieu a été rénové avec le soutien financier du département (subvention AC-016311). En 2025, des travaux intérieurs ont été réalisés afin d'améliorer le confort des usagers et des professeurs, également subventionnés par le Département (subvention AC-026586).

Aujourd'hui, le bâtiment présente des désordres importants en toiture. De nombreuses tuiles anciennes sont poreuses et fissurées, les anciennes réparations sont détériorées et des infiltrations ont été constatées dans les combles. Ces éléments justifient une réfection rapide de la couverture, afin de préserver la structure et de garantir la sécurité du public.

Parallèlement, dans une démarche de réductions des consommations énergétiques et d'amélioration du confort des usagers, la commune a entrepris en 2025 des travaux d'isolation par l'extérieur sur une partie de la façade. Il est aujourd'hui prévu de poursuivre les travaux d'isolation intérieure de deux studios de musique, cette solution étant la seule techniquement réalisable pour cette partie du bâtiment.

Ces travaux s'inscrivent dans les objectifs de :

- préservation du patrimoine communal,
- réduction des consommations énergétiques,
- valorisation du cadre de vie et de l'environnement urbain.

Les travaux sont estimés à environ **85 000,00 € HT** soit 102 000,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

**Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :**

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Travaux de Proximité	70%	59 500,00 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement communal	30%	25 500,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>85 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour la rénovation de la toiture et l'isolation intérieure de l'Espace Beaudoux
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre des travaux de proximité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Annèle-Laure JOLY**

